



Décision du Maire N° 2024-016

Nos réf : SR/HT/DB/HG

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Commune et Ma scène nationale-Pays de Montbéliard- Centre d'Art Vivant, représentée par Monsieur Yannick MARZIN, 54 rue Clémenceau 25200 MONTBELIARD – 2024/2025

La Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature de la Convention entre la Commune et Ma scène nationale-Pays de Montbéliard-Centre d'Art Vivant, représentée par Monsieur Yannick MARZIN, pour la mise à disposition à titre gratuit de la Salle Polyvalente de Bavans, pour l'organisation du spectacle Rendez-vous conte #4 : La poupée du loup de l'Orchestre Victor Hugo programmé le dimanche 18 mai 2025.

La convention prend effet à sa date de signature et jusqu'au 18/05/2025 inclus.

Article 2 : Les modalités de mise à disposition sont consultables dans la convention.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète de Montbéliard.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 025-212500482-20241029-DECISION2024016-CC



Fait à Bavans le 29/10/2024

**La Maire,
Sophie RADREAU**

Décision certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 20/12/2024
Publiée sur site internet le : 20/12/2024



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

